



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopte : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre :
Abstention(s) :

Date Convocation : 10/03/2025
Date d'affichage de la convocation : 10/03/2025

Délibéré par le Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 033-213301435-20250324-2025_18-DE



Délibération n° 2025-018

Lundi 24 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de mars à dix-huit heures se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE Maire de la commune de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le dix mars deux-mille-vingt-cinq

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES -Cyril CHERIGNY - Elodie KOPF - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSÉ - Nathalie TRIGANT - Corinne BAGNAUD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration: De Mathieu OLIVEIRA à Corinne BAGNAUD.

Absent(s) excusé(s) : Hélène BURESI – Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Corinne BAGNAUD

BUDGET HALTE NAUTIQUE M4 - BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2025-016 portant approbation du Compte Administratif 2024

Vu la délibération n°2025-017 portant affectation du résultat 2024

Vu le projet de budget primitif,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 3 mars 2025,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Qu'il convient d'adopter le budget primitif 2025 pour le budget Halte Nautique, chapitre par chapitre comme suit :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	ordre		Réelles	Ordre
Exploitation	011- Charges à caractère général	4 500,00€		74- Dotations et participations	1 118,46 €	
	66 - Charges financières	1 783,52€		75 – Autres produits de gestion courante	6 001,00 €	
	65 – Autres charges courantes	782,48 €		78 – Reprises sur provisions	1 282,50 €	
	68– Dotations aux provisions			R002 - Excédent antérieur reporté de Fonctionnement	9 093,04 €	
	040 / 041 / 042 – Opération d'ordre entre sections		25 483,00 €	040 / 041 / 042 – Opération d'ordre entre sections		15 054,00 €
	Total	7 066,00€	25 483,00€	Total	17 495,00 €	15 054,00 €
	Total de la section d'exploitation	32 549,00 €		Total de la section d'exploitation	32 549,00 €	
Investissement	16 – Emprunts et dettes assimilées	14 266,68€		16 – Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		
	21 – Immobilisations corporelles	57 844,99 €		10 – Dotations, fonds divers et réserves		
	040 / 041 / 042 – Opération d'ordre entre sections		15 054,00 €	001 – Excédent antérieur reporté d'investissement	61 682,67 €	
				040 / 041 / 042 – Opération d'ordre entre sections		25 483,00€
	Total	72 111,67 €	15 054,00 €	Total	61 682,67 €	25 483,00€
	Total de la section d'investissement	87 165,67 €		Total de la section d'investissement	87 165,67 €	

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'ADOPTER** le budget Halte Nautique M4 de l'exercice 2025 tel que présenté ci-dessus.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

Le Maire,
Alain TABONE
33240

